

RONAN JACQUES
Secrétaire général OPLGO
(Producteurs Lactalis)



Cessibilité des contrats, une liberté !

“ Nous sommes favorables à la cessibilité des contrats de gré à gré. À la fin des quotas, il y avait 3 options : laisser Lactalis décider de l'attribution des volumes, faire en sorte que ce soit l'OP qui gère ces attributions ou laisser la liberté aux éleveurs. Nous avons choisi la 3^e solution. C'est un pouvoir pour les producteurs, une opportunité pour restructurer leur élevage en douceur, aussi bien pour ceux qui cessent le lait que pour les preneurs. Chacun doit, bien entendu, mesurer les conséquences à l'aune de son exploitation (au niveau économique, de la main-d'œuvre...). Il y avait un réel besoin. La preuve : 600 dossiers (preneurs) ont été enregistrés en 8 mois chez Lactalis pour 135 millions de litres de lait. C'est une véritable adhésion des éleveurs à la démarche. Au départ, les contrats n'étaient pas divisibles. Ce n'est plus le cas. Un éleveur peut céder son contrat à plusieurs preneurs. Cette demande de l'OP a été acceptée par la laiterie. Nous sommes convaincus que ces démarches peuvent donner de la compétitivité aux producteurs.